



INFRASTRUCTURE PROFESSIONNELLE AIRLOOP®

INTRODUCTION

Ce document contient une explication de chacune des activités présentent de la zone professionnelle AIRLOOP® incluant les règles à respecter et à faire respecter par tous les utilisateurs.

Il est essentiel de bien prendre connaissance de ce document afin d'éviter tout risque et accident.

INFRASTRUCTURES MISES À DISPOSITION DE LA ZONE PROFESSIONNELLE

- Plongeur Olympique de compétition - FINA
- Fast-Track
- Trampoline Olympique
- Espace acrobatique et aérien
- Bac à mousse
- Matériel de musculation et tapis de protection

Note : AIRLOOP® ne met pas à disposition les engins d'entraînement tel que les sangles, cerceaux, barres de pole ou autres.

EXPLICATION DES ACTIVITÉS DE LA ZONE PROFESSIONNELLE

PLONGEOIR

Le plongeur est une planche de plongeur professionnelle située au-dessus du bac à mousse.

Il s'agit d'une zone où les plongeurs amateurs et professionnels peuvent entraîner leurs figures aériennes en toute sécurité.

Droit d'accès

Seuls les plongeurs dans le cadre des cours de plongeurs sont autorisés à utiliser le plongeur. Les plongeurs professionnels et semi-professionnels ont le droit de venir s'entraîner en dehors des sessions d'entraînement officielles et doivent demander l'accès à la personne responsable présente.

Nombre maximum d'utilisateurs

Les clubs de plongeurs officielles définissent les groupes et sessions d'entraînement et doivent communiquer cette information à l'avance aux responsables AIRLOOP®.

Une vérification régulière de l'équipe AIRLOOP® est effectuée afin de faire respecter ces règles.

Règles de sécurité

Seulement une personne à la fois a le droit d'utiliser le plongeur. Les utilisateurs doivent s'assurer qu'il n'y a personne dans le bac à mousse avant de monter sur la planche afin d'éviter un éventuel accident.

FAST-TRACK

Le Fast-Track de gymnastique est un élément permettant d'entraîner et de développer diverses techniques de gymnastique et acrobatiques. Une sortie dans un bac à mousse est prévue afin de travailler différentes sorties de haut niveau.

Droit d'accès

Les clubs de sport, sportifs d'élite et semi-professionnels ont un accès illimité à cette zone et peuvent s'y entraîner sans demander l'autorisation à l'équipe AIRLOOP®.

Les amateurs peuvent également y avoir accès en fonction du niveau acrobatique personnel.

Nombre maximum d'utilisateurs

Le Fast-Track peut être utilisé par un groupe de 4 à 8 personnes maximum. Seulement une personne à la fois est autorisée à s'entraîner sur l'engin. Dans le cadre de développements artistiques ou d'échauffement, plusieurs personnes peuvent travailler ensemble en même temps si et seulement si l'entraîneur présent ou le responsable AIRLOOP® présent est mis au courant.

Une vérification régulière de l'équipe AIRLOOP® est effectuée afin de faire respecter ces règles.

Règles de sécurité

La zone doit être surveillée par un responsable de l'équipe AIRLOOP® et/ou par un entraîneur qualifié. La priorité est toujours donnée à la personne présente sur le Fast Track.

Si une session de Fast Track est prévue, le plongeur situé en face ne doit pas être utilisé afin d'éviter les collisions dans le bac à mousse.

TRAMPOLINE OLYMPIQUE

Le trampoline présent dans la zone professionnelle est un trampoline Olympique de compétition certifié par la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG). Il s'agit d'un trampoline amovible pouvant être placé directement devant l'airbag pour entraîner des sorties ou placé sous la structure aérienne afin d'utiliser la longe prévue à cet effet. Seuls les membres de l'équipe AIRLOOP® ont le droit de déplacer le trampoline d'un emplacement à un autre.

Droit d'accès

Les acrobates, gymnastes, sportifs d'élite et élèves encadrés par un entraîneur qualifié ont le droit d'utiliser le trampoline Olympique. Les clients amateurs peuvent également y avoir accès en fonction des sessions d'entraînement planifiées et uniquement sous encadrement permanent d'une personne de l'équipe AIRLOOP®.

Nombre maximum d'utilisateurs

Les groupes de gymnastes et spécialistes aériens peuvent s'entraîner ensemble sur le trampoline, peu importe leur nombre. Seulement une personne à la fois est autorisée à sauter sur la toile.

Règles de sécurité

Il est interdit de sauter sur la toile du trampoline à plusieurs mais il est possible d'avoir un coach présent sur la toile lorsqu'il travaille avec un élève. Lorsque le trampoline est placé devant l'airbag, il est important d'ajouter des tapis de protection autour du trampoline. Il est strictement interdit d'effectuer une sortie sur airbag si une autre personne est encore présente sur celui-ci. Il est de la responsabilité des utilisateurs du trampoline et des entraîneurs de vérifier systématiquement la disponibilité de l'airbag avant chaque sortie.

Note : L'airbag n'est pas fait pour atterrir sur les pieds. Par conséquent, un tapis de protection doit être ajouté obligatoirement.

Lorsque le trampoline est placé sous la longe, les tapis de protection ne sont pas obligatoires. La longe peut être utilisée uniquement par des entraîneurs et gymnastes qualifiés ayant connaissance de l'utilisation de celle-ci.

Il est strictement interdit de déplacer le trampoline sans en avoir demandé l'autorisation de la personne responsable présente. Afin de ne pas abimer le matériel, le trampoline doit être manipulé à plusieurs en respectant les consignes données par la personne responsable présente.

ESPACE ACROBATIQUE

La zone acrobatique est un espace de 40m² proposant aux athlètes une infrastructure aérienne d'entraînement. La zone peut être utilisée pour s'échauffer, faire de la condition physique, de la danse, des acrobaties, des arts martiaux, des entraînements spécifiques et des étirements/stretching. Il s'agit d'un espace ouvert où les athlètes peuvent également se retrouver pour organiser leur session d'entraînement, discuter et se reposer pendant ou après un entraînement.

Pendant les weekend, un Air Track est mis à disposition pour les clients. Il est possible de s'entraîner à plusieurs sur l'Air Track et d'entraîner des sorties acrobatique directement sur l'Airbag. Les tapis de protection sont à disposition afin de sécuriser certaines zone en des besoins et objectifs.

Droit d'accès

Tous les clients d'AIRLOOP[®] ont le droit d'accès à cette zone. Cependant, les clubs ou sportifs individuels ont la priorité dans le cas d'une réservation.

Nombre maximum d'utilisateurs

Un total de 12 personnes sont autorisées à utiliser cette zone afin de limiter les risques et accidents. Une vérification régulière de l'équipe AIRLOOP[®] est effectuée afin de faire respecter cette règle.

STRUCTURE AÉRIENNE

Cette structure métallique permet aux acrobates d'entraîner différentes disciplines aériennes et de monter à plus de 7 mètres de haut. Deux points aériens sont disponibles, montés sur poulies et modulables en fonction des besoins. Les engins acrobatiques suivants peuvent être accrochés à ces différents points.

- Cerceaux
- Tissu aérien
- Pole acrobatique
- Sangles (straps)
- Trapèze fixe
- Anneaux fixe
- TRX
- Harnais (Aerial harness work)
- Sac de frappe
- Corde

Seuls 2 points peuvent être utilisés en même temps. Les petits balancés et petites rotations sont autorisés en respectant les règles de distance de sécurité.

Règles de sécurité

La zone doit en permanence être surveillée par un responsable de l'équipe AIRLOOP® et/ou par un entraîneur qualifié. La priorité est toujours donnée aux entraînements aériens. Si des points aériens sont utilisés, aucun autre entraînement ne peut avoir lieu en même temps.

Dans le cas où la zone est utilisée pour des entraînements au sol spécifiques, les points aériens ne doivent pas être utilisés.

Toutes les personnes utilisant les points aériens doivent suivre un cours donné par un responsable AIRLOOP® concernant l'utilisation des poulies, la méthode de fixation des cordes ainsi que les règles de sécurité à respecter.

Il est possible de pratiquer différentes activités aériennes en même temps si :

- Il n'y a aucun déplacement horizontal.
- Le responsable de session est mis au courant et organise l'espace en fonction des besoins.
- Les athlètes se mettent au courant de leurs objectifs et collaborent entre eux.

Par exemple un cerceau peut être accroché en même temps qu'une paire de sangles à condition qu'il n'y ait aucun mouvement horizontal pendant l'entraînement.

Si un athlète entraîne du vocabulaire acrobatique avec déplacement dans l'espace, il devient alors prioritaire et doit s'assurer qu'il ne prend aucun risque avec les autres utilisateurs de la zone. Il est de la responsabilité des entraîneurs et des utilisateurs de la zone de mettre en place une logistique d'entraînement en fonction des différents groupes présents.

S'il y a conflit logistique, le responsable AIRLOOP® présent peut à tout moment stopper les entraînements et/ou modifier la session d'entraînement.



Si un athlète monte au-delà de 2m50, il est dans l'obligation d'utiliser une boucle de sécurité (handloop) attachée à son engin. Un tapis doit obligatoirement être mis en dessous du point aérien peu importe la hauteur à laquelle l'athlète s'entraîne. Les tapis peuvent être retirés dans le cas où un athlète entraîne du vocabulaire acrobatique avec balancés ou mouvements et qu'il a besoin de se déplacer au sol pour pratiquer une chorégraphie.

Il est de la responsabilité de l'équipe AIRLOOP® et des entraîneurs d'assurer et de vérifier la bonne mise en place des tapis de sécurité.

Si une situation est jugée dangereuse ou à risque, le responsable AIRLOOP® présent peut à tout moment stopper les entraînements.

MATÉRIEL DE MUSCULATION ET TAPIS DE PROTECTION

Seul les clubs de sport ont le droit d'utiliser le matériel de musculation et de manipuler les tapis de protection. Les utilisateurs de la zone professionnelle ont la responsabilité de ranger et de remettre en place les poids et autres éléments utilisés ou déplacés une fois l'entraînement terminé.

INFORMATIONS GENERALES

Il est strictement interdit de jouer avec les cordes, poulies, longes et tout autres matériels mis à disposition. Dans le cas où il y a dégradation de matériel, il est impératif d'informer un responsable AIRLOOP®.

Cette zone possède de nombreux éléments et matériaux professionnels qui ne doit pas être manipulés sans avoir correctement pris connaissance de l'utilisation de ceux-ci au préalable.

Pour des raisons de sécurité et de respect envers le matériel et les autres, toutes personnes ne respectant pas les règles d'utilisation et de sécurité peuvent être immédiatement renvoyées du centre AIRLOOP®. Dans le cas d'une mauvaise collaboration, les cours et réservations futures peuvent être annulés sans remboursement.

ASSURANCE ET ACCIDENTS

Tout utilisateurs de la zone professionnelle s'engage à respecter les règles de sécurité et à informer la personne responsable présente dans le cas d'un accident ou d'un problème. Les sportifs appartenant à un club de sport sont donc assurés par le biais de leur club et par conséquent, AIRLOOP® décline toute responsabilité.

Les sportifs individuels utilisant la zone professionnelle doivent être assuré par leur propre assurance accident et s'engage à respecter les règles de sécurité. En cas d'accident, AIRLOOP® décline toute responsabilité.